



Ce document qui présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Conçu et rédigé en complémentarité du document « [Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en CHSLD](#) », le présent outil de référence tient compte du [Profil des compétences](#) et du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire prévu au [Code des professions ou dans un règlement d'autorisation](#). Il vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. En CHSLD, l'infirmière auxiliaire exerce au sein d'une équipe interdisciplinaire, à partir d'ordonnances médicales verbales ou écrites, ou, selon le PTI, les protocoles et les règles de soins en place. Tout au long de la démarche de soins, au sein de la triade infirmière-infirmière auxiliaire-préposée aux bénéficiaires, l'infirmière auxiliaire assume le leadership infirmier inhérent à son rôle tout en veillant à la sécurité et au bien-être des résidents(es) hébergés(es). Par sa présence constante, l'infirmière auxiliaire contribue au suivi clinique des résidents, dispense les soins et les traitements médicaux requis et maintient une communication efficace autant avec le/la résident(e) et ses proches qu'avec les membres de l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.

Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication

Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole

Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière

Activité autorisée : Contribution à la thérapie intraveineuse

Activité autorisée : Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

L'exercice de l'infirmière auxiliaire en CHSLD

Le présent outil s'articule autour de la [démarche de soins](#), une suite ordonnée d'opérations ayant pour finalité la prestation de soins individualisés, continus et adaptés aux besoins d'un/d'une résident(e). Dans l'ensemble de la démarche de soins, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité.

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
LA COLLECTE DE DONNÉES : Recueillir, observer et mesurer afin de contribuer au suivi clinique des résidents(es)					
En tout temps, l'infirmière auxiliaire utilise son jugement clinique pour recueillir des données, observer les manifestations cliniques, objectives et subjectives, et relier ses observations à l'état du/de la résident(e) et aux pathologies.					
Collaborer activement à l' admission du/de la résident(e) en procédant à la collecte de données. À titre d'exemple : <ul style="list-style-type: none"> • l'examen tête aux pieds; • la revue des signes selon la méthode AÎNÉES; • la recherche de lésions de pression; 		L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> • recueille l'information. • procède à la collecte de données selon les procédures de l'établissement qui sont définies en fonction du type de clientèle admise. (Par exemple : résident(e) en transition ou long terme); • observe et mesure les signes et symptômes; 	Processus d'admission adapté au rythme des résidents(es) dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser la Méthode AÎNÉES Les signes AINÉES Partie 1 Les signes AINÉES Partie 2		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> la prise de signes vitaux et les mesures (poids, taille); la révision de la liste de médicaments et des allergies; la vérification des infections nosocomiales; le relevé des particularités cliniques et des besoins spéciaux (prothèses, surface thérapeutique, etc.). <p>Compléter les formulaires d'enregistrement systématique et consigner ses notes d'évolution.</p> <p>S'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de médication pour le/la résident(e) admis(e) et que le lien soit fait avec la pharmacie.</p> <p>Valider la présence et la conformité des formulaires légaux au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> le consentement aux soins; le niveau de soins complétés et signés par le médecin. <p>Remettre la documentation prévue au/à la résident(e) et à ses proches.</p> <p>Recueillir les informations requises pour optimiser le suivi en cas d'urgence ou de transfert hospitalier.</p> <p>Informers les services internes concernés de l'admission du/de la résident(e).</p> <p>Signaler toute allergie au service alimentaire et à la pharmacie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> consigne l'information recueillie; repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au/à la résident(e); assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire; divulgue au/à la résident(e) et à ses proches les renseignements nécessaires concernant le/la résident(e). 			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Susciter la participation du/de la résident(e) et des proches du/de la résident(e) pour l'observation de manifestations inhabituelles et établir un mode de communication afin de recueillir leurs observations.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> établit une relation de confiance professionnelle avec le/la résident(e) et ses proches; transmet au/à la résident(e) et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles; consigne l'information recueillie; transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec le/la résident(e) et ses proches. 			
<p>Informar les préposées aux bénéficiaires des comportements, signes et symptômes à observer et établir un mode de communication afin de recueillir leurs observations.</p>	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire doit s'assurer que les préposées aux bénéficiaires remplissent les grilles et documents requis.</p> <p>L'infirmière auxiliaire transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec les préposées aux bénéficiaires.</p>			
<p>Procéder à la mise à jour de la collecte de données selon une fréquence déterminée par l'établissement et rédiger une note d'évolution ponctuelle lors de tout changement de l'état de santé.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueille l'information. procède selon le protocole et les procédures de l'établissement; consigne l'information recueillie; assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser la Méthode AÎNÉES</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Utiliser la grille d'analyse des comportements de Cohen Manfield et l'outil RADAR afin de contribuer à définir le degré de gravité et de dangerosité des symptômes et ainsi, contribuer à dépister un délirium ou des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD).</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueille l'information afin de repérer les signes du délirium et d'une perturbation de l'état mental du/de la résident(e); doit avoir la formation pour remplir les grilles de dépistage; assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire. 	<p>Examen clinique infirmier de première ligne pour l'évaluation des SCPD</p> <p>RADAR : Repérer les signes du delirium et d'une perturbation de l'état mental en 7 secondes</p> <p>Grille d'observation comportementales - SCPD</p> <p>Qu'est-ce que RADAR ?</p> <p>Formulaire RADAR</p>		
<p>Remplir la grille Montreal cognitive assessment (MoCA), le Mini-examen de l'état mental de Folstein (MMSE), l'échelle de Katz, Prisma 7 en vue de recueillir des données sur les changements au niveau de l'autonomie fonctionnelle et des fonctions cognitives.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une directive infirmière; doit avoir la formation pour remplir les questionnaires; recueille l'information; assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter le Guide standardisé pour l'administration du test MMSE</p>		





Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à la collecte de données lors d'une manifestation reliée à la douleur, afin d'être en mesure de qualifier et de quantifier la douleur, en fonction de la capacité du/de la résident(e) à évaluer sa douleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> différencier les types de douleur et leurs manifestations typiques ou atypiques chez le/la résident(e) âgé(e); utiliser les différents outils de dépistage de douleur et comparer les scores obtenus aux scores antérieurs. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueille l'information; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le/la résident(e); rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser; administre un médicament PRN selon une ordonnance individuelle et selon les 7 bons principes d'administration des médicaments; administre un médicament sous ordonnance collective après évaluation et directive infirmière ou médicale; collabore avec l'infirmière à la détermination du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitement infirmiers. <p>Dans le contexte où un médicament PRN est prescrit, la directrice des soins infirmiers pourrait baliser le rôle des infirmières et des infirmières auxiliaires afin de tenir compte des réalités locales.</p>	<p>Avis conjoint OIIQ-OIIAQ pour l'administration d'un PRN</p> <p>Capsule d'autoformation en ligne Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence sur la douleur Évaluation de la douleur en soins palliatifs 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à la collecte de données lors d'une chute et contribuer au suivi clinique post-chute. La collecte de données doit inclure la prise de signes vitaux, la prise de signes neurologiques et un examen physique sommaire en vue de repérer toute déformation, hématome, fracture visible etc.</p>	<p>37 p)</p> <p>37.1 (5^o, par. d)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon les procédures de l'établissement ou de l'installation et selon la directive infirmière; observe et mesure les signes et symptômes; recueille l'information post-chute; rapporte au professionnel concerné la chute afin de s'informer des actions à poser; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le/la résident(e); consigne l'information recueillie. <p>L'infirmière auxiliaire qui a constaté la chute remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223 et consigne les informations au formulaire de suivi post-chute.</p> <p>L'infirmière auxiliaire contribue à la déclaration à la famille ou au représentant selon les procédures de l'établissement en vigueur.</p>	<p>Programme de prévention des chutes p.49</p> <p>Guide d'utilisation du rapport de déclaration d'incident ou d'accident – AH-223-1</p>		






Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à la collecte de données reliées aux plaies :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer au dépistage du risque; contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie; remplir l'échelle de Braden; prendre la mesure de l'indice de pression tibio-brachial. 	<p>37 p)</p> <p>37.1 (5^e, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon les procédures de l'établissement ou de l'installation et selon la directive infirmière; recueille l'information; rapporte au professionnel concerné l'information afin de s'informer des actions à poser; observe et mesure les paramètres cliniques; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le/la résident(e); utilise la feuille du plan de traitement d'une plaie pour consigner ses observations. <p>L'infirmière auxiliaire qui a constaté la plaie remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223.</p> <p>L'infirmière auxiliaire contribue à la déclaration à la famille ou au représentant selon les procédures de l'établissement.</p>	<p>Formulaire de suivi de plaies</p> <p>MSI : Mesure de l'indice de pression tibio-brachial ou indice de pression systolique cheville bras</p> <p>Foire aux questions OIIAQ : Contribution à l'évaluation</p>		



Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
L'ANALYSE DE L'INFORMATION					
L'infirmière auxiliaire collabore étroitement avec les différents intervenants en transmettant fidèlement et avec discernement toutes les informations obtenues. Elle analyse ainsi l'information afin de contribuer, avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, à l'évaluation de l'état de santé du/de la résident(e) afin d'identifier les problèmes de santé.					
<p>Relier les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation du/de la résident(e) tout en assurant la surveillance et le suivi des données recueillies.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> détérioration marquée de l'état de santé ou d'un problème aigu; réception d'un résultat d'analyse de laboratoire ou d'examen diagnostique anormal; départ ou retour d'hospitalisation; décès. 	 	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyse l'information recueillie lors de la collecte de données; transmet aux professionnels concernés l'information pertinente lors des communications. Exemples : les résultats d'analyses de laboratoire ou d'examen diagnostique, les nouvelles ordonnances, les notes d'évolution des dernières 72 h, etc.; utilise le mode de communication privilégié en cas d'urgence; applique le protocole de constat de décès de l'établissement; avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale. 			
<p>Initier une collecte de données pour suivre, par exemple, l'état nutritionnel, le bilan hydrique, le bilan alimentaire et initier une nouvelle fréquence de mesure des signes vitaux.</p>	 	<p>L'infirmière auxiliaire initie une collecte de données avec ou sans prescription et/ou directives infirmières.</p> <p>L'infirmière auxiliaire informe l'infirmière ou le médecin de la collecte, des éléments qui ont motivé sa décision et des résultats obtenus.</p>			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Contribuer à l'analyse de l'information recueillie avec les autres membres de l'équipe de soins, afin d'évaluer l'état de santé du/de la résident(e) et réaliser le plan de soins. Les données analysées peuvent provenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> des observations notées par les PAB; de l'histoire de vie; du plan de soins individualisé; de tout autre outil pertinent. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire transmet l'information pertinente lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> des rapports de relève ou interservices; de rencontres formelles, d'échanges informels; dans les cahiers de communications des PAB. <p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le/la résident(e) à ses collègues du quart de travail suivant; porte attention aux informations transmises lors des rencontres d'équipe; échange de l'information confidentielle dans un endroit privé. 			
<p>Rechercher les causes des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) et contribuer à l'analyse des données recueillies avec l'équipe de soins.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyse les données recueillies; recherche les causes d'une manifestation inhabituelle chez le/la résident(e); assure la surveillance et le suivi des données recueillies. 			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Rapporter toute nouvelle plaie ou changement au niveau d'une plaie et contribuer à l'évaluation avec l'infirmière pour l'identification du type de plaie (plaie de pression, déchirure cutanée, plaie mixte).</p> <p></p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collabore avec l'infirmière à l'évaluation initiale de la plaie; • complète le plan de traitement de la plaie déterminé en collaboration avec l'infirmière. <p>L'infirmière auxiliaire qui a constaté la nouvelle plaie remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223.</p> <p>L'infirmière auxiliaire consigne l'information recueillie.</p>	<p>Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018.</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel.</p> <p>Article sur les déchirures cutanées</p> <p>Algorithme pour blessure d'origine inconnue</p>		
<p>Contribuer à l'analyse des causes d'une chute et utiliser l'échelle Morse afin de procéder à la réévaluation du risque de chute, au constat et aux directives du PTI.</p> <p></p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire analyse l'information recueillie.</p> <p>L'infirmière auxiliaire collabore avec l'équipe interdisciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tient compte de l'état du/de la résident(e) et de ses volontés; • donne son avis concernant les soins, les interventions et les services. 			
<p>Contribuer au bon déroulement et à l'efficacité des visites médicales par un soutien aux médecins et relever les ordonnances et les requêtes.</p> <p></p>		<p>L'infirmière auxiliaire consigne à l'endroit prévu à la procédure tout élément nécessitant une évaluation médicale.</p> <p>L'infirmière auxiliaire met à jour la FADM selon les normes et procédures de l'établissement.</p>			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Collaborer à l'identification des besoins de formation chez les préposées aux bénéficiaires, par exemple : alimentation des résidents(es) dysphagiques, soutien à l'autonomisation, soins buccodentaires, soins d'hygiène, prévention des lésions de pressions, PDSB, approche relationnelle, SCPD, environnement sécuritaire etc.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au/à la résident(e); donne son avis concernant les besoins de formations selon ses connaissances des résidents(es); assure la surveillance du/de la résident(e) et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire. 			
<p>L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHÉ DE SOINS</p> <p>L'infirmière auxiliaire collabore avec différents intervenants à la détermination des besoins du/de la résident(e), à la planification des soins, des interventions et des services. Ainsi elle collabore avec l'infirmière à la détermination du plan thérapeutique infirmier (PTI), du plan de soins et de traitements infirmiers, du plan de traitement d'une plaie.</p>					
<p>Suggérer à l'équipe de soins des pistes d'intervention lors de l'élaboration ou de la mise à jour du PTI, du plan de soins ou encore du plan de traitement d'une plaie.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le/la résident(e); consigne l'information recueillie. repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au/à la résident(e). 			
<p>Collaborer à la mise en place de stratégies non pharmacologiques pour corriger les causes identifiées ou probables des SCPD.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire recherche les causes d'une manifestation inhabituelle chez le/la résident(e).</p> <p>L'infirmière auxiliaire initie des stratégies non pharmacologiques.</p>			



Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Participer activement et suggérer des pistes d'intervention lors de l'élaboration et de la mise à jour du plan d'intervention interdisciplinaire (PII) et collaborer avec l'équipe en vue de mettre en place des activités qui visent à stimuler l'autonomie, à maintenir les capacités fonctionnelles ou résiduelles et à préserver ou ralentir le déclin des fonctions cognitives.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.</p> <p>L'infirmière auxiliaire tient compte de l'état du/de la résident(e) et intervient pour s'assurer que les décisions de l'équipe respectent ses volontés.</p>	Plan d'intervention interdisciplinaire (PII)		
<p>Lors d'un suivi post-chute, participer au processus interdisciplinaire pour le choix des mesures qui permettent d'assurer la sécurité et le confort du/de la résident(e) et collaborer avec le/la résident(e), les proches et l'équipe afin de mettre en place les directives et mesures préventives retenues.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au/à la résident(e); décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le/la résident(e); donne son avis concernant les soins, les interventions et les services en suggérant des interventions sur ce qu'elle connaît du/de la résident(e). 			
L'EXÉCUTION DE L'INTERVENTION					
<i>L'infirmière auxiliaire planifie et priorise ses interventions. En respectant la démarche de soins, elle applique différentes méthodes de soins avec jugement et autonomie dans le respect de son champ d'exercice.</i>					
<p>Coordonner les interventions prévues au plan de travail des préposées aux bénéficiaires en fonction des priorités de la journée, et, lorsque nécessaire, offrir le soutien aux soins d'assistance.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> respecte le secret professionnel; encadre et effectue le soutien nécessaire auprès des préposées aux bénéficiaires, et informe l'infirmière en cas de problématique; transmet et reçoit les informations relatives au/à la 			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		résident(e) lors des rapports de relève ou interservices, de rencontres formelles, d'échanges informels.			
Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI).	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se réfère au programme de PCI en vigueur et respecte les pratiques sécuritaires et reconnues; • applique les pratiques de base et les précautions additionnelles selon les procédures de l'établissement; • relie l'état du/de la résident(e) aux précautions à prendre; • applique les règles d'asepsie lors de l'utilisation et de la disposition du matériel thérapeutique; • assure le respect de l'application des mesures pour le personnel soignant, le/la résident(e), ses proches. 	MSI : cadre de référence sur l'utilisation des mesures de contrôle des infections.		
Installer une mesure de contrôle, par exemple une contention physique.	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procède selon une ordonnance ou en vertu d'une directive infirmière; • installe la mesure de contrôle selon le protocole en vigueur dans l'établissement; • assure la surveillance et le suivi; • recueille les informations sur l'état du/de la résident(e); • rapporte au professionnel concerné l'information afin de s'informer des actions à poser. 	<p>L'utilisation de l'isolement et de la contention sont encadrés par l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Cet article spécifie notamment que le recours à de tels moyens doit être minimal et exceptionnel.</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un usager dans un fauteuil muni d'une ceinture de hanche - Installation d'attaches pour poignets et chevilles au lit ou sur la civière 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			<ul style="list-style-type: none"> - Installation du système Pinel au lit ou sur la civière - Installation du système Segufix au lit - Cadre de référence sur l'utilisation des mesures de contrôle <p>Protocole d'application des mesures de contrôle : Contention et isolement</p>		
<p>Aspirer des sécrétions dans la bouche, le nez, le pharynx, le larynx, la trachée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'aide d'un cathéter de Yankauer (rigide) ou d'un cathéter à succion (souple); • à l'aide d'un cathéter inséré par voie orale ou nasale et relié à une source d'aspiration. 	<p>37.1 (5^e, par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspiration des sécrétions de la cavité buccale - Aspiration des sécrétions - Aspiration des sécrétions à l'aide d'une poire 		
<p>Installer, retirer ou remplacer un cathéter vésical ou sus-pubien et vidanger le sac collecteur.</p>	<p>37.1 (5^e, par. a)</p> <p>37.1 (5^e, par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <p>L'infirmière auxiliaire consulte le plan de soin ou le PTI pour prendre connaissance des particularités (par ex. : grosseur du cathéter, caractéristique technique).</p>	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cathétérisme vésical : Chez la femme, Chez l'homme - Installation d'un cathéter vésical à demeure chez la femme - Installation d'un cathéter vésical à demeure chez l'homme - Remplacement du cathéter sus-pubien (cystostomie) avec ballonnet - Soins à l'utilisateur porteur d'un cathéter sus-pubien 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			<ul style="list-style-type: none"> - Retrait du cathéter sus-pubien (cystostomie) - Entretien d'un système de drainage urinaire - Irrigation vésicale en circuit fermé - Irrigation vésicale en circuit ouvert 		
<p>Effectuer les soins d'entretien de diverses stomies tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nettoyer, vidanger, remplacer le sac; • remplacer la collerette. 		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <p>L'infirmière auxiliaire consulte le plan de soin ou le PTI pour prendre connaissance des particularités (par ex. : grosseur de la collerette, caractéristique technique).</p>	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins de la stomie urinaire et de la peau péristomiale - Soins de la stomie intestinale et de la peau péristomiale - Remplacement et vidange des appareils collecteurs des stomies intestinales - Appareils collecteurs des stomies urinaires : remplacement et vidange - Cadre de référence sur les soins des stomies urinaires 		
<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretenir et assurer un bon fonctionnement de divers tubes tels que : <ul style="list-style-type: none"> - nasogastrique; - nasoentéral; - gastrostomie; - jéjunostomie. • nettoyer un pessaire. 		<p>L'infirmière auxiliaire applique les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique. L'exercice de certaines activités requiert une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion, retrait et entretien d'un pessaire - Insertion et retrait d'un tube nasogastrique - Remplacement du tube ou bouton d'alimentation avec ballonnet dans une stomie cicatrisée 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Introduire un instrument ou un doigt, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> insérer et retirer un pessaire; irriguer une oreille (lavage d'oreille); effectuer un curage rectal. 	<p>37.1 (5^e, par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <p>L'infirmière auxiliaire effectue l'irrigation de l'oreille selon une ordonnance ou une directive infirmière. Il est important de préciser qu'une évaluation doit être faite par un médecin ou une infirmière avant et après le traitement.</p>	<p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion, retrait et entretien d'un pessaire - Irrigation de l'oreille - Curage rectal 		
<p>Prodiguer des soins et des traitements en présence d'une plaie de pression :</p> <ul style="list-style-type: none"> appliquer les mesures préventives et curatives; informer le/la résident(e) et les proches sur les facteurs de risques et les mesures préventives à respecter; assurer l'accompagnement des préposés aux bénéficiaires dans l'application des mesures préventives, les sensibiliser aux facteurs de risque et aux premiers signes d'une lésion ainsi qu'à l'utilisation adéquate des produits d'hygiène. 	<p>37.1 (5^e, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède aux soins et traitements d'une plaie de pression selon une ordonnance ou en vertu d'une directive infirmière; encadre et effectue le soutien nécessaire auprès des préposés aux bénéficiaires, et informe l'infirmière en cas de problématique; recueille les informations afin de : <ul style="list-style-type: none"> - contribuer au dépistage du risque; - contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie; - remplir l'échelle de Braden. transmet au/à la résident(e) et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services 	<p>Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018.</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel.</p> <p>Formulaire de suivi de plaies</p> <p>Algorithme pour blessure d'origine inconnue</p> <p>MSI : Cadre de référence en soins de plaies</p>		



Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<p>sociaux reliées à ses activités professionnelles.</p> <p>L'analyse du résultat des questionnaires ainsi que l'interprétation du résultat doivent être faites par un médecin ou une infirmière.</p>			
<p>Prodiguer des soins et des traitements en présence d'une déchirure cutanée :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie; appliquer les mesures préventives et curatives selon le PTI. 		<p>L'infirmière auxiliaire utilise l'algorithme et l'infirmière procède à l'évaluation de la lésion par la suite afin de réajuster le PTI et le plan de traitement de la plaie.</p> <p>L'infirmière auxiliaire utilise la feuille de suivi d'une plaie pour consigner ses observations et note également les informations au dossier médical du/de la résident(e).</p>	<p>Les déchirures cutanées</p> <p>MSI : Nettoyage d'une plaie</p>		
<p>Prodiguer des soins et des traitements en présence d'une plaie mixte et palies chroniques, par exemple un ulcère diabétique ou un ulcère artériel ou veineux :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie; prendre la mesure de l'indice de pression tibio-brachial; appliquer les mesures préventives et curatives. 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière; procède de manière autonome pour la mesure de l'indice de pression tibio-brachial; l'infirmière en interprète le résultat et détermine le traitement et les suivis au PTI; utilise la feuille de suivi d'une plaie pour consigner ses observations et note également les informations au dossier médical du/de la résident(e). 	<p>MSI : Mesure de l'indice de pression tibio-brachial ou indice de pression systolique cheville bras</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> nettoyer la plaie; procéder au débridement autolytique, mécanique ou enzymatique; effectuer un pansement sec ou humide (cautérisation de plaie au nitrate d'argent); retirer les sutures ou les agrafes; appliquer des sutures cutanées adhésives; appliquer de la colle tissulaire; effectuer un pansement avec mèches; effectuer le premier pansement post-opératoire; changer un pansement en présence d'un drain; réfection d'un pansement utilisant la thérapie par pression négative (V.A.C, PICO, RENASYS). 	<p>37.1 (5^e, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière; exécute l'ensemble des soins et traitements reliés aux plaies ou aux altérations de la peau et des téguments auprès de tout type de clientèle et dans tous les milieux de soins, selon une ordonnance ou selon un PTI; collabore avec l'infirmière à la détermination, à la mise à jour et à la réalisation du plan de traitement de plaie. <p>L'infirmière auxiliaire ne peut procéder au débridement chirurgical conservateur réalisé à l'aide d'une pince, de ciseaux, d'une curette ou d'un bistouri.</p>	<p>Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</p> <p>Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018.</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel.</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies.</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en soins de plaies - Débridement d'une plaie - Application de nitrate d'argent - Application et retrait de sutures cutanées adhésives - Application de colle tissulaire - Application et retrait d'une mèche dans une plaie - Fermeture d'une plaie avec la thérapie par pression négative (V.A.C. Therapy) - Fermeture d'une plaie avec la thérapie par pression négative (RenasyS) - Spécifications du système de thérapie InfoV.A.C.^{MD} 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Préparer et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments et d'autres substances :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer les liens cliniques préalables à l'administration de la médication, par exemple, la prise de la fréquence cardiaque avant l'administration d'un bêta-bloquant; exercer un suivi post-administration des médicaments en considérant les effets recherchés, les effets indésirables, les alertes nursing et la surveillance spécifique aux opioïdes; démontrer une vigilance à la réalité de la polypharmacologie et contribuer de manière active à la mise en œuvre de l'approche non-pharmacologique. 	<p>37.1 (5^e, par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> administre un médicament PRN selon une ordonnance individuelle et selon les 7 bons principes d'administration des médicaments; administre un médicament sous ordonnance collective après évaluation et directive infirmière ou médicale; recueille l'information afin de repérer les signes du délirium et d'une perturbation de l'état mental du résidant lors de l'administration de la médication; initialise et signe la feuille d'administration des médicaments (FADM) après l'administration; assure la surveillance et le suivi post-administration; signale à l'infirmière le refus de prendre la médication d'un(e) résident(e), son état et la raison du refus, note le refus sur la FADM et le documente dans la note d'évolution; demeure vigilante pour l'administration d'oxygène chez une clientèle MPOC et ce, même en situation d'urgence et se réfère à l'infirmière pour ce type de clientèle. 	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence sur la gestion des médicaments Cadre de référence sur la douleur Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs Cadre de référence sur l'administration de dépresseurs du système nerveux central (SNC) Cadre de référence pour l'oxygénothérapie <p>Guide pratique pour l'infirmière auxiliaire, Marie-Claude Nadeau, OIIAQ 2019.</p> <p>Avis conjoint OIIQ-OIIAQ pour l'administration d'un PRN</p> <p>Protocole de détresse</p> <p>RADAR : Repérer les signes du delirium et d'une perturbation de l'état mental en 7 secondes</p>		


Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Introduire un instrument dans une veine périphérique à des fins de prélèvement entre autres pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hémoculture; • les épreuves de coagulation; • le compte d'Héma-Québec. 		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une requête d'analyse.</p>	<p>Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</p> <p>Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement</p> <p>Insérer la référence du MSI : prélèvements sanguins par ponction veineuse</p> <p>Guide de prélèvement de sang</p>		
<p>Effectuer des prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procéder à un prélèvement de la gorge (Streptest); • effectuer un prélèvement rectal ou des selles (ERV); • faire un prélèvement du nez (SARM); • exécuter une ponction capillaire; • prélever des sécrétions bronchiques par aspiration; • effectuer un prélèvement d'une plaie; • effectuer un prélèvement d'urine par mi-jet, via sonde ou sac collecteur. 		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique pour fins d'analyse et/ou culture effectuées en laboratoire. 	<p>Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</p> <p>MSI : pour chaque type de prélèvements</p>		
<p>Procéder à une glycémie capillaire.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire peut procéder de manière autonome. Elle rapporte tout taux anormal au médecin ou à l'infirmière.</p>	<p>MSI : glycémie capillaire par glucomètre</p>		
<p>Procéder à un test d'urine à l'aide d'une bandelette réactive.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire peut procéder de manière autonome. Elle réfère tout taux anormal au médecin ou à l'infirmière.</p>	<p>MSI : analyse d'urine à l'aide d'une bandelette réactive</p> <p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en CHSLD</p> <p>Fiche des résultats pour transmission au médecin</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Recevoir une ordonnance téléphonique.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> recueille l'information de façon précise; respecte la réglementation concernant la transcription d'une ordonnance; consigne l'information recueillie; met à jour la FADM selon les normes et procédures de l'établissement. 	L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations. Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin Les ordonnances individuelles faites par un médecin		
Appliquer le protocole d'élimination intestinal en prenant en considération les habitudes d'élimination du/de la résident(e) et sa condition clinique.	37.1 (5 ^e), par. f)	L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.	MSI : <ul style="list-style-type: none"> Administration d'un médicament par voie rectale Administration d'un lavement par voie rectale Insertion d'un tube rectal 		
Préparer et administrer une alimentation par voie entérale.	37.1 (5 ^e), par. f)	L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.	MSI : <ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence sur l'administration de l'alimentation entérale Alimentation entérale en mode bolus Irrigation d'un tube entéral Irrigation d'un tube entéral Gestion de l'occlusion d'un tube entéral 		
Préparer et administrer un vaccin prescrit dans un contexte autre que celui des campagnes de vaccination découlant de la Loi sur la santé publique : <ul style="list-style-type: none"> appliquer les consignes pour la manipulation et la conservation des produits immunisants; noter les immunisations au dossier médical du/de la résident(e). 	37.1 (5 ^e), par. f)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou en vertu d'une règle de soin; doit s'assurer qu'un professionnel habilité à évaluer est disponible au moment de l'administration du vaccin, en présence ou à distance, en cas de nécessité (en cas de manifestations cliniques inhabituelles à la suite de l'administration du vaccin). 	Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), 2019 : <ul style="list-style-type: none"> Administration des produits immunisants Manifestations cliniques Urgences liées à la vaccination Gestion des produits immunisants Responsabilités professionnelles et légales MSI selon la voie d'administration du vaccin, généralement IM : Administration d'un médicament par voie intramusculaire (IM).		


Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		L'infirmière auxiliaire, dans une situation d'extrême urgence où la vie du/de la résident(e) est en danger, applique les mesures recommandées au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).			
<p>Préparer et administrer un vaccin dans le cadre d'une campagne de vaccination découlant de la <i>Loi sur la santé publique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> appliquer les consignes pour la manipulation et la conservation des produits immunisants; noter les immunisations au dossier médical du/de la résident(e). 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède après avoir obtenu l'autorisation d'un professionnel habilité (infirmière, médecin, inhalothérapeute, pharmacien, sage-femme); respecte le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) lors de la vaccination; est à l'affût d'une situation anormale; doit avoir accès, en présence ou à distance, à un professionnel habilité pour une intervention rapide, notamment dans le cas où elle constate des manifestations cliniques inhabituelles. <p>L'infirmière auxiliaire, dans une situation d'extrême urgence où la vie de la personne est en danger, applique les mesures recommandées au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).</p>	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter et appliquer Lignes directrices relatives à la vaccination.</p> <p>Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), 2019 : Responsabilités professionnelles et légales.</p>		
<p>Contribuer à la thérapie intraveineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> installer un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm; administrer une solution intraveineuse sans additif à partir d'un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm; installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court 		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <p>L'infirmière auxiliaire qui contribue à la thérapie intraveineuse doit détenir une attestation délivrée par l'OIIAQ et répondre aux conditions d'exercice de l'article 3 en vertu du « Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire –</p>	<p>MSI : Installer un cathéter de moins de 7,5 cm dans une veine périphérique</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
de moins de 7.5 cm, à injection intermittente.		<p><i>Section III : Contribution à la thérapie intraveineuse ».</i></p> <p>L'infirmière auxiliaire n'est pas autorisée à exercer cette activité dans un CHSLD privé non-conventionné.</p>			
Effectuer des soins de trachéostomie non reliée à un ventilateur.	37.1 (5 ^e , par. h)	L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence sur la trachéostomie - Insertion et retrait de la canule trachéale interne 		
Effectuer des soins de trachéostomie reliée à un ventilateur .	2	<p>L'infirmière auxiliaire qui fait l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur <i>doit détenir une attestation délivrée par l'OIIAQ</i> et répondre aux conditions d'exercice de l'article 3 en vertu du « <i>Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire – Section II : Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur</i> ».</p> <p>Certaines conditions doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une infirmière doit être disponible dans le bâtiment en vue d'une intervention rapide auprès du patient; • le patient doit faire l'objet d'un plan thérapeutique infirmier (PTI) et son état de santé n'est pas dans une phase critique ou aiguë. 	MSI : Aspiration des sécrétions trachéales en circuit ouvert chez l'utilisateur trachéostomisé ventilé (incluant l'instillation trachéobronchique)		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
L'ÉVALUATION ET LA MISE À JOUR					
L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé en collaboration avec les professionnels habilités à évaluer. Ensemble, ils vérifient l'efficacité des soins effectués. L'infirmière auxiliaire ajuste ses interventions afin d'assurer l'atteinte des objectifs et des buts fixés dans la démarche de soins.					
<p>Utiliser son jugement clinique pour dépister les comportements, signes, symptômes qui démontrent des signes de détérioration physique, psychologique ou cognitive.</p> <p>Consulter et comparer les données du/de la résident(e), et mettre en relation avec les interventions réalisées dans le but de collaborer avec l'équipe de soins pour la mise à jour et le réajustement des différents outils de suivi, incluant le PTI.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire recueille et transmet l'information pertinente lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> des rapports de relève ou interservices; de rencontres formelles; d'échanges informels; dans les cahiers de communications des PAB. <p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le/la résident(e) à ses collègues du quart de travail suivant; peut modifier de façon autonome tout ce qui est en lien avec les activités de vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> heure du lever/coucher (activités particulières); particularités pour les soins d'hygiène, pour la communication, les lunettes, appareils auditifs, prothèses dentaires; Stratégies de diversion identifiées. 			
<p>Informer les préposées aux bénéficiaires des réajustements apportés aux plans de travail.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire modifie les plans de travail des préposées aux bénéficiaires en concertation avec l'infirmière.</p>			
<p>Participer à la cohérence, à la continuité et à la précision des communications au/à la résident(e) et à ses proches.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> établit une relation de confiance professionnelle avec le/la résident(e) et ses proches; 			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
	39.4	<ul style="list-style-type: none"> transmet au/à la résident(e) et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles; transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec le/la résident(e) et ses proches. 			
 Effectuer un suivi immédiat auprès de l'équipe des soins lors de signes et symptômes indiquant une détérioration rapide, par exemple lors d'un état fébrile, d'un suivi post-chute ou encore d'une modification importante de l'état de conscience ou du comportement.	37 p)	L'infirmière auxiliaire note ses observations au dossier médical, au rapport interservices, et sur les outils de suivis cliniques appropriés.			
FURNIR DES SOINS PALLIATIFS : Prodiger des soins de fin de vie et accompagner le/la résident(e) et ses proches					
 Accompagner le/la résident(e) en fin de vie et ses proches.	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire procède une selon une ordonnance médicale signalant le début des soins de fin de vie.</p> <p>L'infirmière auxiliaire participe à la communication de l'information sur les soins de fin de vie au/à la résident(e) et à ses proches.</p>	<p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en CHSLD</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence sur la douleur - Évaluation de la douleur en soins palliatifs - Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs <p>Être aidant pas si évident</p>		
 Prodiger des soins de confort : <ul style="list-style-type: none"> soins d'hygiène et de la peau; soins de la bouche; soulagement de la douleur; hydratation; soins respiratoires. 	37 p)	L'infirmière auxiliaire retrouve au plan de travail et au PTI les directives liées aux soins de fin de vie.	<p>Aide-mémoire: soins de confort en fin de vie</p> <p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en CHSLD</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Contribuer à l'évaluation de la douleur.	37 p)	L'infirmière auxiliaire utilise les outils d'évaluation de la douleur en usage dans l'établissement.	MSI : - Cadre de référence sur la douleur - Évaluation de la douleur en soins palliatifs - Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs		
Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances : <ul style="list-style-type: none"> administrer une sédation palliative intermittente; administrer un médicament par voie sous-cutané à l'aide d'un pousse-seringue; appliquer le protocole de détresse respiratoire. 	37.1 (5 ^e), par. f)	L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance. L'infirmière auxiliaire doit aviser le médecin à la suite de l'initiation du protocole de détresse respiratoire.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en CHSLD Protocole de détresse respiratoire complété par le médecin. MSI : Administration d'oxygène en situation d'urgence Règles de soins infirmiers Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance MSI : - Administration d'une solution à l'aide d'un cathéter sous-cutané en mode intermittent - Application de timbres transdermiques - Administration d'un médicament par voie intraveineuse ou sous-		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			cutanée à l'aide d'un pousse- seringue		
Participer au processus entourant l'aide médicale à mourir (AMM) : <ul style="list-style-type: none"> à titre de témoin indépendant lors d'une demande d'aide médicale à mourir; avec l'équipe interdisciplinaire. 		L'infirmière auxiliaire peut être sollicitée afin de participer à la préparation, au déroulement et aux activités entourant la mort du/de la résident(e) et les activités clinico-administratives reliées, dans le cadre d'un processus strict d'évaluation médicales indépendantes préalables pour l'admissibilité aux critères. ❖ L'infirmière auxiliaire peut exercer son droit à l'objection de conscience dans le cas de l'AMM.	Loi concernant les soins de fin de vie Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en CHSLD Aide médicale à mourir		

REMERCIEMENTS

Recherche et rédaction

Carole Fontaine, consultante

Validation à l'externe

Marie-Claude Rosa, infirmière conseillère

Pour leur précieuse collaboration dans ce projet, nous tenons également à remercier :

- Saliha Allam, infirmière auxiliaire
- Akli Benhaddad, infirmière auxiliaire
- Fanny Blanchette, infirmière auxiliaire
- Nicole Gosselin, infirmière auxiliaire
- Eric Lantin, infirmier, B. Sc. MAP, Chef d'unités
- Pamela Medeiros, infirmière auxiliaire
- Julie Roy, Conseillère en soins infirmiers. Direction des services à la clientèle
- Nathalie St-Onge, infirmière auxiliaire
- Radostina Tinova, infirmière auxiliaire
- Jeannot Tremblay, infirmière auxiliaire

BIBLIOGRAPHIE

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en CHSLD*, 2019.
<https://www.oiiq.org/publications/les-activites-professionnelles-de-linfirmiere-auxiliaire-en-gmf-1>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c C-26, r 153.1
<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

Code des professions, L.R.Q., c C-26
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.
<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

COUTURE, A., CYR, N., BELISLE, D., BRETON, A., CÔTÉ, S., GAGNÉ, C., JOYALE, C., PERRON, S., POIRIER, K., VOYER, P., (2018). *Processus d'admission adapté au rythme des résidents(es) dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie*. Communauté de pratique sur les soins à l'aîné en centre d'hébergement. Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

LAFRENIÈRE, S., DUPRAS, A., *Les Signes « AINÉES » partie 1, 2014*.
<https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/periodiques/Perspective/vol11no2/14-pratique-clinique.pdf>

LAFRENIÈRE, S., DUPRAS, A., *Les Signes « AINÉES » partie 2, 2014*. https://medfam.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/16/2018/05/AINEES_histoire_Mme-Rose_Partie-2_2014-1.pdf

PHILIPPE VOYER (2011). *L'examen clinique de l'aîné*. Saint-Laurent : ERPI; B. Reisberg et al. (1982). The globaldeterioration scale for assessment of primary degenerative dementia. *American journal of psychiatry*, 139 (9), 1136-1139.

PHILIPPE VOYER (2014). *RADAR : repérer les signes du delirium et d'une perturbation de l'état mental en 7 secondes*. Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec-Unité de recherche. Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL. *Grille d'observation comportementale – SCPD*. Université de Montréal.

GRUPE CHAMPLAIN. *Algorithme pour blessure d'origine inconnue*.

GRUPE CHAMPLAIN. *Plan d'intervention interdisciplinaire (PII)*.

GRUPE CHAMPLAIN. *Protocole d'application des mesures de contrôle : Contention et isolement*.

<https://www.oiiq.org/outil-radar-pour-une-detection-des-signes-du-delirium-en-chsld>

<https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/pdf/evenements/congres/2014/A20-voyer.pdf>

https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/evenements/colloque2013/P1_SBaillargeonSLaizner.pdf

<https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/FICHE-TIV-OIIQ-OIIAQ-VF.pdf/c879b58a-8d3d-be82-98ba-a10783a76353>

<https://www.oiiq.org/files/content/Activites-prof/OIIAQ-2019-ACTIVITES-PROFESSIONNELLES.pdf>

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/aspiration-des-secrections-tracheales-en-circuit-ouvert-chez-lusager-tracheostomise-ventile>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-829-06W.pdf>